

A Neuchâtel et dans la région

Les délégués des chanteurs neuchâtelois souhaitent un enseignement plus cohérent du chant à l'école

Les délégués de trente sections (sur 32) de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois ont siégé, samedi après-midi à l'hôtel de ville de Neuchâtel, dans la salle du Conseil général, sous la présidence de M. René Burdet (Le Locle). Ce dernier après avoir souhaité la bienvenue à 58 représentants des « chœurs d'hommes » du canton, aux membres de son comité et de la commission de musique a salué en particulier, MM. Rémy Schlappi, conseiller d'Etat, Jean-Claude Duvanel, président de la ville de Neuchâtel, Maurice Wicky (Le Landeron), président de l'Association cantonale des musiques, Francis Fivaz (Couvvet), président cantonal des gymnastes neuchâtelois, ainsi que les membres d'honneur de « La Cantonale ».

Sardoz (Saint-Blaise), envoyés préalablement aux sociétés, ont été acceptés sans discussion, M. Roger Sommer (Neuchâtel) a ensuite donné connaissance du rapport de la commission de musique qu'il préside. Un hommage tout particulier a été rendu à l'ancien caissier Auguste Hauser (Colombier) qui fut membre du comité cantonal de 1941 à 1970. Deux chœurs chantés par toute l'assistance ont fait suite à la proclamation des vétérans de 30 et 50 ans, dont nous donnons les noms à la fin de ce compte rendu.

UN NOUVEAU REGLEMENT DES FÊTES ET CONCOURS
Le budget pour les deux prochaines années a été voté et la cotisation fixée à deux francs par chanteur, comme le proposaient les organes dirigeants de « La Cantonale ». Le règlement des fêtes et concours actuellement en vigueur sera

revu et corrigé à la demande de l'Orphéon de Neuchâtel. Une commission d'étude sera nommée à cet effet. Elle pourrait comprendre neuf membres dont trois du comité central, trois de la commission de musique et trois délégués des sociétés. Le chant à l'école a été évoqué; le Maennerchor « Harmonie-Liderkranz » du Locle souhaitait que le comité central intervienne auprès des autorités scolaires pour que l'étude de la musique et du chant soit revalorisée dans les classes neuchâteloises. La suggestion a été acceptée par le président. M. Claude Darbre (la Chaux-de-Fonds), vice-président de la Société fédérale de chant a indiqué qu'un vaste projet concernant le renouveau de la musique dans toutes les écoles suisses était à l'étude. Mais il faudra attendre pour que ce document soit mis en pratique partout et qu'un enseignement cohérent de la musique soit appliqué dans tous les cantons.

NOMINATIONS STATUTAIRES

Démisionnaire pour des raisons personnelles, M. René Burdet est revenu sur sa décision; l'assemblée lui a renouvelé sa confiance. Pour remplacer M. Auguste Hauser, décédé, l'assemblée a nommé M. Jacques Cima (Corcelles-Cormondrèche) comme représentant du district de Boudry au comité central. Les autres membres, MM. Arthur Junod (Couvvet) vice-président; Francis Joly (la Chaux-de-Fonds), secrétaire-verbale; Willy Sandoz (Saint-Blaise), caissier; Georges Boucherin (la Chaux-de-Fonds), Ernest Wetter (la Chaux-de-Fonds), Paul Bochy (district du Locle) et Jean-François Diacon (Saint-Martin) ont été confirmés dans leurs fonctions. Les cinq membres sortants de la commission de musique, MM. Roger Sommer (Neuchâtel), président; Emile de Ceuninck (la Chaux-de-Fonds), vice-président; Emile Bessire (le Locle), secrétaire; Paul Matthey (la Chaux-de-Fonds), archiviste; et Frédy Juvet (Couvvet) ont vu leur mandat renouvelé. L'assemblée a désigné M. Jean Thiébaud, directeur de l'Echo de la Montagne des Ponts-de-Martel et l'Union chorale de Bôle en remplacement de M. Georges Bobillier (Couvvet), démissionnaire et M. Francis Perret, directeur de l'Orphéon de Neuchâtel comme septième membre de la commission de musique. Les vérificateurs des comptes seront MM. Eric Perrinajquet (Couvvet) et Maurice Godel (Bôle); suppléant: M. Maurice Porret (le Locle).

COURS DE DIRECTION

La commission de musique organisera un cours de direction à l'intention de ses membres. Son président a précisé que dix inscriptions lui étaient parvenues. Les chanteurs des chœurs mixtes réformés et des Céciliennes seront admis à prendre part à ce cours qui aura lieu à Fontainemelon et qui sera dirigé par M. Emile de Ceuninck. Il débutera le samedi 22 avril pour se poursuivre encore pendant onze séances de trois heures chacune, six avant les vacances, six dès septembre. Chézard-Saint-Martin et son chœur d'hommes accueillirent en 1974 la prochaine assemblée des délégués de « La Cantonale ». Ne pouvant se prononcer sur une proposition de la commission de musique qui prévoit que la prochaine réunion cantonale (en 1973 ou 74) soit organisée un samedi (après-midi et soir) au lieu d'un dimanche, l'assemblée a renvoyé cette question à ses dirigeants. Les sections seront dès lors consultées par voie écrite. M. Rémy Schlappi, conseiller d'Etat a apporté le salut du gouvernement;

ancien chanteur lui-même, M. Schlappi a relevé l'importance de sociétés chorales vivantes qui s'inscrivent dans l'activité de chaque ville et village du pays. Prenant la parole au nom des gymnastes et musiciens neuchâtelois, M. Maurice Wicky a dit en substance ce qui suit: « Vos problèmes sont les nôtres; recrutement et direction nous préoccupent comme vous ». L'assemblée s'est terminée par l'exécution de deux chants sous la direction des membres de la commission de musique. Au cours du vin d'honneur offert par la Ville de Neuchâtel, M. Jean-Claude Duvanel, président du Conseil communal, s'est déclaré enchanté de pouvoir saluer les délégués de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois.

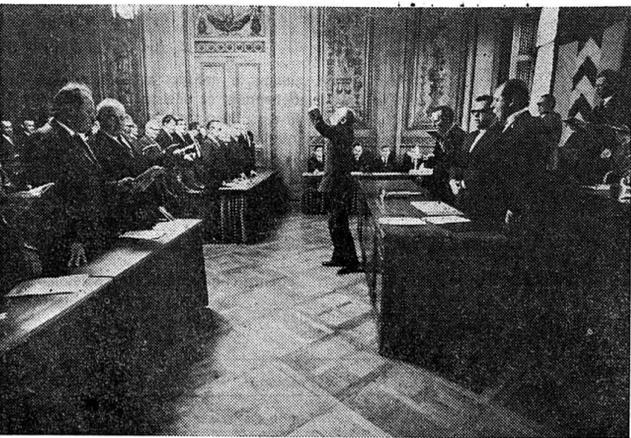
F. J.

Course poursuite dans le Vignoble Après avoir renversé un motocycliste, le conducteur s'enfuit tous feux éteints...

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 4 heures, M. V.D., domicilié à Beauce (Côte-d'Or) circulait du Bas-de-Sachet en direction de Cortailod, à la hauteur du Cerole de Cortailod, il a renversé un motocycliste, M. R. S., lequel était à l'arrêt en bordure nord de la route, puis a pris la fuite en direction de l'échangeur de Perreux. Pris en chasse par deux automobilistes de Cortailod, le conducteur français a freiné violemment devant l'une des autos conduites par M. S. S. dont l'avant a heurté l'arrière de l'auto française. Malgré cela, V.D. poursuit sa route en direction de

Bevaix pour ensuite faire demi-tour et se diriger, par la N5, vers Boudry et Colombier, tous feux éteints.

A la hauteur de Transair, à Colombier, M. D. a perdu la maîtrise de sa machine qui est allée s'écraser contre le mur de protection du passage souterrain de Cescole. Suspecté d'ivresse, M. D. a été soumis au breathalyzer qui a révélé qu'il était pris de boisson avec un taux de 1,4%. Seul M. S. a subi des contusions sans gravité à la main. Par contre, les dégâts matériels sont très importants.



L'assemblée s'est ouverte, comme il se devait, par un chant... (Avispress - J.-P. Baillo)

M. Samuel Gagnebin reçoit le prix de l'Institut neuchâtelois

Dire que la séance publique de l'Institut neuchâtelois a été, samedi en fin d'après-midi, à l'Aula de l'Université, une grande réussite, c'est rester bien en dessous de la vérité. Cela a été un régal philosophique, scientifique, et aussi musical, tant le niveau en était élevé.

M. Gaston Clottu, président de l'Institut, ouvre la séance en saluant les représentants des autorités, MM. René Meylan, Allemann, Philippe Mayor, Mlle Tilo Frey, le vice-recteur, etc. Puis il introduit la première partie de la cérémonie, en saluant M. Charles Gagnebin, président de la Société de philosophie, chargé de présenter le grand livre, *A la recherche d'un ordre naturel*, de M. Samuel Gagnebin, lauréat du prix de l'Institut 1972.

UN REMARQUABLE OUVRAGE

Ce livre, dit M. Charles Gagnebin, se compose d'une longue série d'études. Il n'a pas été tracé à l'avance selon une perspective rectiligne, et ce n'est pas non

plus un labyrinthe dont il faudrait chercher le fil d'Ariane; c'est la transcription d'un itinéraire philosophique et moral qui reflète le cours de toute une vie de réflexions.

Partant de la Grèce, Samuel Gagnebin y rencontre Aristote, qui a été le premier à donner à l'Occident une théorie physique d'ensemble. Certes, Archimède avait des principes plus solides, mais ils n'étaient pas reliés à une théorie de l'être. Ne dénigrons donc pas Aristote, dont la pensée constitue une étape importante.

Une seconde étape apparaît à la Renaissance, avec Léonard de Vinci, artiste et homme de science, Copernic et Galilée. Mais il faut attendre Descartes pour voir surgir une nouvelle époque philosophique: promoteur intrépide de la recherche de la vérité, il s'oppose à Pascal, penseur plus concret et plus tragique, qui distingue trois ordres de grandeur: les corps, les esprits, la charité. Par son pari, ce dernier inaugure un do-

maine nouveau de la pensée humaine qui s'efforce de passer de l'obscurité à la lumière.

Pascal avait distingué les deux infinis. Avec Spinoza, nous passons à l'infiniment infini. C'est dire qu'avec lui, nous accédons à l'autonomie totale de la pensée et à sa totale transparence. Le jugement vrai ne reçoit pas du dehors l'estampille de la vérité, laquelle se définit par elle-même, la lumière n'ayant d'autre critère qu'elle-même.

Prenant pour modèle la physique de Newton, Kant distingue le jugement déterminant et le jugement réfléchissant, ce dernier opérant des synthèses audacieuses qui sont la clé de la connaissance tout entière. De là, Samuel Gagnebin passe à Bergson, puis à Ferdinand Gonseth, auquel il donne son adhésion.

En conclusion, nous pouvons discerner un ordre naturel, sans pouvoir démontrer en toute rigueur qu'il existe. Observateur et expérimentateur, l'homme est toujours un créateur, et la science est une invention-découverte. Le discours mental produit les possibles, puis audacieusement passe du possible au réel. C'est là le postulat le plus important de la pensée humaine.

Tel est cet ouvrage, qui ne contient pas un système de philosophie, mais qui est un itinéraire, une recherche, et qui se termine sur un appel invitant la société humaine à pratiquer la louange, l'intégrité, l'amitié.

Après ce lumineux exposé, qui résume de manière si remarquable l'ouvrage en question, M. Gaston Clottu remet à M. Samuel Gagnebin le prix de l'Institut 1972, en témoignage de reconnaissance pour l'œuvre accomplie avec tant de talent et de qualités.

PASSIONNANT EXPOSE

Après un intermède musical exécuté à la perfection par la chorale de M. Philippe Huttenlocher, M. Jean Rossel se lance dans un passionnant exposé, accompagné de diapositives, sur accident ou nécessité dans la physique moderne.

Par l'application de la physique corpusculaire aux phénomènes cosmiques, l'astronomie a fait plus de progrès depuis la dernière guerre jusqu'à aujourd'hui que depuis le Moyen âge jusqu'à la dernière guerre. En étudiant l'interaction des particules et des antiparticules, le physicien établit d'étonnantes lois de symétrie, qui parfois permettent des inventions suivies à brève échéance par de nouvelles découvertes. C'est ainsi que l'esprit progresse avec la bienveillante complicité de la nature.

Après avoir expliqué le mécanisme de ces particules, M. Rossel s'interroge sur l'univers, fini mais grand, dont l'âge se monte à dix milliards d'années-lumière. Il y a peu de temps encore, nous ne disposions, pour le connaître, que d'une petite lucarne optique; aujourd'hui, une énorme fenêtre s'est ouverte, et nous avons pu établir une carte détaillée des radiosources du ciel.

M. Rossel explique ce qu'est la chasse aux quarks, ce que sont les supernovae, les quasars, les pulsars, puis il remonte à la boule de feu originelle, qui à travers quatre périodes constituant l'histoire de l'univers, se dégrade pour atteindre le froid presque absolu dans le vide presque absolu. Cet univers que nous connaissons n'est-il que le résultat d'une absurde petite asymétrie initiale entre matière et antimatière, dont la milliardième partie constitue la cendre d'un feu d'artifice mal réglé?

A l'origine, y a-t-il eu accident ou cause délibérée? La réponse à cette question ne peut venir que du plus profond de nous-mêmes, de ce secteur qui échappe au raisonnement scientifique. En fait, nous assistons à une étonnante adéquation entre la construction intellectuelle et la réalité concrète. Donc on peut conclure avec Samuel Gagnebin que l'aventure scientifique n'est pas un simple fait du hasard, mais qu'elle procède d'une nécessité métaphysique qui découvre et construit dans l'univers un ordre naturel.

En écoutant M. Charles Gagnebin résumer l'histoire de l'esprit humain, puis M. Jean Rossel qui a retracé celle de l'univers, on songe à l'étrange destinée de notre minuscule planète et au beau vers de Mallarmé proclamant: Que s'est d'un astre en fête allumé le génie.

P.-L. B.

Vol dans un bar

Récemment, un ou plusieurs cambrioleurs se sont introduits, de nuit, dans les locaux du Red-Club, à la rue des Chavannes à Neuchâtel. Emportant pour près de 10.000 francs de matériel en installation haute-fidélité, ainsi que 800 fr. en liquide trouvés dans la caisse de l'établissement, les auteurs de ce vol ont laissé aucune trace.

Correspondances

(Cetle rubrique n'engage pas la rédaction)

Les catéchumènes de Coffrane

« Monsieur le rédacteur en chef, Puisque le dialogue est ouvert concernant « l'affaire des catéchumènes de Coffrane », je me permets d'user de votre rubrique « Correspondances » pour répondre aux auteurs de celle du 9 mars dernier.

J'ai été très étonné par ces réactions agressives. Il me semble que le véritable sens de la décision qu'ont prise le pasteur Schmid et ses conseillers de paroisse n'a pas été saisi. Il n'est pas du tout question de rejeter une certaine jeunesse que l'on prétendrait inacceptable au sein de l'Eglise, mais bien de redonner à l'Eglise sa vraie valeur et sa vraie place, peut-être un peu estompées par l'habitude et la tradition au cours des ans. L'Eglise est et restera « l'Assemblée des enfants de Dieu », et il est bien entendu que n'en font partie que ceux qui le désirent.

D'autre part, vouloir faire partie de l'Eglise n'est pas adhérer à une société de bienfaisance chargée uniquement des baptêmes, mariages et enterrements, mais c'est accepter de devenir un disciple de Jésus-Christ avec tout ce que cela implique.

Il s'agit donc bien d'une décision personnelle à prendre pour ou contre Jésus-Christ et non d'une tradition à suivre. L'instruction religieuse doit être là pour permettre à nos jeunes de prendre cette décision. Libre à eux ensuite de refuser de suivre le chemin de Dieu ou d'y marcher fermement. Il serait donc faux de les forcer à confirmer un vœu sans conviction.

La porte de l'Eglise ne leur est pas fermée; elle reste, au contraire, constamment ouverte pour accueillir des gens « convaincus » et « décidés », et aussi pour aider ceux qui cherchent un

but, un sens à leur vie, qui ont des problèmes. Sur le « bateau du Seigneur », pour reprendre l'image de M. Bourquin, ne peuvent embarquer que des gens décidés à faire la traversée sur CE bateau-là. Il serait injuste d'y entraîner des jeunes qui confessent à qui veut l'entendre qu'ils ne croient plus à ces « bondieuseries » et qu'ils ne confirment que pour faire plaisir à leurs parents.

Ces jeunes-là sont francs et je leur dis: bravo! Combien d'entre nous adultes ont confirmé le vœu de leur baptême dans les mêmes conditions d'incertitude, mais avec la franchise en moins?

Pour lutter contre une tradition si bien installée afin de faire triompher la Vérité de l'Evangile, il faut du courage. Je tire donc mon chapeau au pasteur Schmid et à son conseil paroissial qui n'ont pas craint de bousculer les traditionnelles « fêtes de famille » pour obéir à Celui qu'ils servent, Jésus-Christ.

Une décision mûrement réfléchie et pesée n'est pas forcément celle qui contente tout le monde, et si l'on veut rester fidèle à l'Evangile, on peut rarement contenter tout le monde et surtout pas ceux qui se tiennent en marge de l'Eglise (tout en étant membres inscrits).

Pour ma part, je suis persuadé que le pasteur Schmid ainsi que tous les chrétiens engagés de Coffrane, les Geneveys-sur-Coffrane et Montmolin ressortiront fortifiés et bénis de cette aventure de la foi, même si elle leur coûte momentanément certaines critiques.

Je vous remercie par avance et vous prie de croire, Monsieur le rédacteur en chef, à mes respectueuses salutations.

François Guyaz
Bevaix

LE NIVEAU DES LACS VAUT BIEN UNE RÉVOLUTION...

« Monsieur le rédacteur en chef, Nous avons commémoré, il y a quelques jours, un événement historique dit communément la Révolution neuchâteloise du 1er mars 1848. Heureux événement, je n'en doute pas. Mais aussi coup de force. Et, si j'avais vécu en ce temps-là, il est probable que mon vieux conformisme gouvernemental aurait freiné mon élan républicain et je n'aurais probablement pas suivi la colonne Courvoisier.

Aujourd'hui, 124 ans plus tard, j'ai la tentation de faire un nouveau coup de force: rassembler devant Vaumarcus une dizaine de barques à gravier, les charger au moyen des dragues qui sont là et, pavillons hauts (les chevrons à la poupe) conduire la flottille à Marin et déverser le contenu de l'escadre en plein entre les môles de l'entrée de la Thielle. Ce serait une façon radicale de faire monter le niveau du lac!

Bien sûr, on me ferait un bon procès mais je trouverais de nombreux avocats éloquentes (du Haut et du Bas, de l'Envers et de l'Endroit, comme le dit mon ami Maurice Favre) pour me défendre. Cependant, voici que mon indéfectible conformisme gouvernemental me retient. Et je crois encore que d'excellents parlementaires fédéraux, en tête desquels je place M. Carlos Grosjean, sont d'accord avec moi pour s'indigner de ce que les trois lacs jurassiens deviennent un bassin de compensation à l'usage

des usiniers d'aval ou de la navigation rhénane. A cet égard, je voudrais bien savoir si le Bodan est lui aussi utilisé dans le même but.

Lorsque je participais aux débats du Grand conseil, j'ai entendu maintes déclarations gouvernementales selon lesquelles le niveau du lac ne descendrait pas au-dessous de 428 m 80. J'ai donc voté avec un certain enthousiasme les crédits demandés pour la seconde correction des eaux du Jura.

Alors, Monsieur le rédacteur en chef, je renonce à mon coup de force mais je demande aux responsables du Service fédéral des digues de respecter les engagements pris et de faire en sorte que le niveau des lacs jurassiens soit rapidement rétabli à une hauteur convenable. Au reste, partisan de la navigation fluviale, je suis conscient de la contre-propagande qui est faite à cette navigation en raison de la « manipulation » qui, à Nidau, est dirigée par je ne sais quel organe « gouvernemental » plus enclin à satisfaire des gens puissants que les quelques navigateurs dont les ports sont à sec et les pêcheurs qui, je l'ai appris récemment, abiment leurs motogodilles sur les hauts fonds.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, mes salutations distinguées et l'expression de mes remerciements pour l'hospitalité de votre journal.

Bien sûr, on me ferait un bon procès. Edouard LAUENER
Chez-le-Bart

Plus que cinq conseillers communaux au Landeron où on aimerait savoir ce que l'Etat pense du Grand-Marais

De notre correspondant :

Le Conseil général du Landeron a siégé sous la présidence de M. Maurice Maurer. Vingt-sept conseillers généraux et six conseillers communaux étaient présents. Même si l'on a enregistré plusieurs excusés, il convient de relever les quatorze absences. Pourtant, le législatif avait à se prononcer sur un copieux ordre du jour. Pour étudier une documentation d'une quarantaine de pages, tous les groupes s'étaient réunis préalablement, selon une pratique déjà ancienne d'ailleurs et qui permet au Conseil général de travailler très rationnellement.

Pour le renforcement du réseau électrique de Chemin-Mol, un premier crédit de 60.000 fr. est voté à l'unanimité. Il est nécessaire par le développement de ce secteur. Un crédit de 15.000 fr. est également consenti pour participer à la pose d'une conduite d'eau aux Bornelets. En raison des travaux routiers, ce tronçon de réseau doit être déplacé. Sur le plan régional, on espère parvenir sous peu à la constitution d'une communauté qui se chargerait de la connexion des conduites d'eau de plusieurs communes. Lorsque cette réalisation sera possible, le présent crédit sera remboursé par la communauté puisque l'installation répondrait à ses exigences.

EPURATION DES EAUX

Dans son rapport de trois pages, le Conseil communal a dressé le bilan des travaux d'épuration des eaux. On connaît maintenant les incidences de ces travaux, ainsi que de l'exploitation pour l'installation intercommunale. Grâce à l'augmentation des subventions, les mesures financières prises vont permettre de faire face à cette partie de l'opération. Pour le réseau local des canalisations, on a déjà dit que le crédit initial de 1.500.000 fr. sera nettement insuffisant. On sait qu'il faudra au moins quatre millions de francs. Une étude approfondie a été faite sur deux plans: le financement général et le programme à long terme. Après l'étape en cours, soit au printemps,

on disposera d'un tronçon de sept kilomètres de canaux neufs. On aura dépensé 1.800.000 fr. moins des subventions estimées à 380.000 francs. Un apport appréciable d'eaux usées se fait déjà à la station qui fonctionne depuis l'été dernier. C'est pourquoi le Conseil communal propose d'étaler la deuxième moitié des travaux de canalisations sur une dizaine d'années. M. Girard, chef des travaux publics, présente un schéma des intentions à long terme. Pour ne pas travailler utopiquement, il motive une certaine souplesse nécessaire dans le choix des étapes consécutives. Le Conseil communal propose deux crédits. Le premier de 350.000 francs est voté. Il permettra de terminer l'étape en cours, plus particulièrement le collecteur en séparatif de la rue Rollin.

A propos de la tranche suivante arrêtée à 450.000 fr., des objections sont faites. Le rapport de l'exécutif présente un gros avantage. On voit qu'on s'est préoccupé de l'avenir. Une ligne est tracée pour tâcher d'éviter l'augmentation de la taxe d'épuration. Cependant, une fraction importante du Conseil général manifeste la nécessité de cerner davantage l'incidence financière et d'assurer en quelque sorte un meilleur contrôle de l'opération. Le Conseil général entend se prononcer sur la base d'offres. Le système des tranches le rend trop dépendant des entreprises et ressemble par trop à la signature d'un chèque en blanc. Par 17 voix contre 8, ce crédit est renvoyé.

POUR LA PISCINE

Les deux arrêtés suivants sont acceptés: L'un régularise un emprunt de 400.000 francs demandé en 1970 pour l'épuration des eaux. Le second, d'un même montant, est prévu à des conditions identiques et également après de la CNA. Il s'agit d'une consolidation de la dette flottante communale. Les effets de l'emprunt sont compris dans le dernier budget. Puis, le Conseil communal est autorisé à consentir un second prêt de 75.000 fr. à la fondation de la piscine. Celle-ci vient de boucler son compte de construction. Quelques dépassements, une moins-value sur une subvention et quelques

améliorations sont évoqués à l'appui de cette demande. L'arrêté est voté en grande majorité et malgré quelques réticences.

Sans questions, une petite emprise du domaine public à Chemin-Mol et à Combès est approuvée. Les allègements consentis sur la taxe des dessertes sont supprimés. Les dépenses d'infrastructure sont trop fortes pour maintenir des paragraphes lourds de conséquence et qui ne se justifient plus. Toutes les constructions seront désormais soumises à la base réglementaire. La différenciation des cas interviendra par les frais de raccordements.

Selon annonce faite au début de la séance par le président de l'exécutif, le point 11 de l'ordre du jour est retiré. En raison de la correspondance échangée depuis la préparation de la séance, la modification réglementaire à propos de la Fête-Dieu ne semblait guère apporter la solution souhaitée pour ce jour férié local.

CINQ CONSEILLERS COMMUNAUX

La commune du Landeron était l'une des dernières à maintenir un exécutif de sept membres. Dès l'été prochain, le nouveau Conseil communal sera formé de cinq personnes. La décision a été prise par un vote spécial dans le cadre de divers changements apportés au règlement organique et au règlement de police. Les commissions des comptes et du budget seront remplacées par une commission financière et de gestion. Celle-ci sera formée de sept conseillers généraux nommés chaque année mais de préférence réélus durant toute la période. L'article de police relatif aux établissements publics interdits aux enfants est renvoyé pour étude. Une disposition mieux adaptée est souhaitée.

R. M.